

confiance du peuple dans le peu de temps qui lui a été donné pour l'application de ses principes.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes prête toujours une oreille très attentive aux premiers discours de ses nouveaux membres, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui proposent et appuient l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général, qui dans la présente circonstance se trouve être l'administrateur de Son Excellence, pour le remercier du discours qu'il a prononcé au parlement.

Parler dans la Chambre des communes n'est jamais une chose facile en aucun temps. C'est surtout difficile pour ceux qui viennent à la Chambre pour la première fois et la difficulté augmente lorsque les circonstances sont ce qu'elles sont aujourd'hui alors qu'il s'agit de la résolution particulière qui vient d'être proposée et appuyée. Le Parlement accorde la plus grande latitude au cours de la discussion sur l'adresse, mais l'auteur de la motion et celui qui l'appuie sont assujétis à des limitations précises. Avant tout, ils sont censés ne s'occuper que de ce qui paraît dans l'adresse elle-même et ils sont choisis parce que l'on croit qu'ils approuveront tout ce que l'adresse contient et qu'ils ne parleront qu'en termes élogieux du Gouvernement. Ce sont des limitations très prononcées surtout relativement à l'adresse que Son Excellence a soumise cette année au Parlement, comme je crois pouvoir le démontrer lorsque j'en viendrai à vous signaler l'étendue et plus particulièrement la nature des mesures législatives qui y sont indiquées comme devant faire l'objet de nos études au cours de la présente session.

En tenant compte de ces circonstances je puis dire, et le dire en toute sincérité, que ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre, quoique nous ne soyons pas prêts à accepter beaucoup de ce que les honorables messieurs ont dit, pouvons cependant leur offrir nos chaleureuses félicitations sur la manière dont ils ont présenté leurs vues.

L'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) nous a donné un exemple tel que peuvent nous en donner uniquement, ou du moins le plus souvent, ceux qui sont d'origine française et qui pour la plupart sont en état de parler avec une égale facilité les deux langues française et anglaise. Nous devons le féliciter et le louer de s'être servi des deux langues en cette circonstance. Sa grande expérience dans la vie publique, dans l'administration des affaires, au bureau et ailleurs, nous justifiaient de compter qu'il s'acquitterait habilement de sa tâche. J'eusse préféré qu'il ne lût pas son discours, bien qu'il soit

probablement excusable de l'avoir fait dans les circonstances; j'espère cependant que ce précédent ne se répétera pas. Cela m'a d'ailleurs paru une précaution inutile chez lui car, après l'avoir entendu, je suis bien convaincu qu'en parlant sans texte écrit devant lui, il eût été encore plus éloquent qu'il ne l'a été en se servant d'un manuscrit.

Mon honorable ami de Grey-Nord (M. Porteous) voudra bien me permettre de lui dire que, tout en n'ayant pas l'expérience que possède le proposeur de l'adresse (M. Cormier), il a pour lui la jeunesse; et je l'assure que c'est là un avantage dont il ne manquera pas de se rendre compte ici. Nous le félicitons cordialement, surtout pour un bon nombre des sentiments qu'il a manifestés.

Les sentiments exprimés par ces deux orateurs, les aspirations et les espérances qu'ils ont proclamées m'ont fortement impressionné. De ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons sincèrement partager ces sentiments. Je crains cependant que, s'ils y tiennent, ils ne soient obligés d'engager leur chef à modifier un grand nombre de ses idées politiques, sans quoi ils ne verront jamais leur idéal se réaliser.

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, je réitère à l'honorable député de Restigouche-Madawaska et à l'honorable député de Grey-Nord les cordiales félicitations de l'opposition pour leurs discours de début.

Le proposeur de l'adresse a rappelé que, cette année, l'ouverture du Parlement a été présidée par Son Excellence l'Administrateur, qui est un citoyen distingué de notre Dominion. Cela est dû, on le sait, à la nomination imminente de Son Excellence lord Willingdon, qui est encore notre Gouverneur général, au poste peut-être le plus important que puisse attribuer le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne, c'est-à-dire celui de vice-roi des Indes. Tous les citoyens du Canada, sans distinction de parti, reconnaissent, j'en suis sûr, que Son Excellence doit cette nomination à ses aptitudes exceptionnelles d'administrateur, à ses qualités de cœur et d'esprit, à la belle carrière qu'il a fournie dans le service public, au rôle qu'il a déjà joué aux Indes comme gouverneur de Bombay et de Madras, et à la manière dont il s'est acquitté de ses hautes fonctions de représentant de Sa Majesté dans notre pays. Nous, Canadiens, qui aimons le gouvernement constitutionnel autonome et qui désirons voir répandre ses bienfaits dans toutes les parties de l'empire, nous croyons que le choix de Son Excellence lord Willingdon comme vice-roi des Indes est d'un heureux augure pour ce pays. A ce moment critique de l'existence de l'Hindoustan, on ne pouvait, croyons-nous, faire un choix plus judicieux pour le poste